

Association pour un développement réfléchi et équilibré de Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Rayol-Canadel sur Mer

www.adrer.org

Agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n°

Sixième Assemblée générale

25 avril 201

Rapport d'activité de l'année 2014

Depuis notre dernière Assemblée générale, le fait le plus marquant a été l'agrément accordé à notre association par la Préfecture : "Association locale d'usagers agréée au titre de l'article L-121.5 du Code de l'Urbanisme" sur les territoires de Rayol-Canadel et de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Cette reconnaissance outre le fait qu'elle certifie du sérieux de notre travail dans la commune a permis à notre Association d'être invitée à participer (avec trois autres associations) , à une réunion de la Communauté de communes sur un sujet concernant les déchets ménagers.

Tout en restant attentifs aux actions communales, notre intérêt s'est partiellement déplacé vers celles menées par la Communauté de Communes.

1. Actions liées aux élections municipales de mars 2014.

L'ADRER a suivi avec attention la campagne des élections municipales. Elle s'y est impliquée en diffusant systématiquement à ses membres les programmes rendus publics par les principales listes en présence et en faisant, in fine, une comparaison objective, qui a permis à nos adhérents électeurs d'éclairer leur choix, et aux autres parfois distants, de suivre la campagne. Beaucoup nous en ont remerciés.

2. Actions menées par la Communauté de communes.

Nos réactions se sont traduites :

- Par notre Tribune intitulée « Première année d'existence »

Ce journal a repris les Compétences de cette nouvelle institution, le Budget voté pour l'année 2013, les principales actions engagées : les Déchets, le Programme local de l'habitat, le Tourisme, toutes actions qui nous intéressent très directement. Un certain nombre de questions ont été posées au Président qui malheureusement sont restées sans réponse, mais dont nous avons la faiblesse de penser qu'elles ont pu alimenter la réflexion des élus.

- Par notre Tribune sous titrée "Mieux trier pour dépenser moins".

Le traitement des déchets ménagers maintenant géré par la Com-Com, notre Maire étant Président de la commission ad-hoc, est un sujet important pour chacun d'entre nous à la fois sur le travail journalier du tri sélectif et sur le plan financier. Une prochaine Tribune précisera plus particulièrement son aspect financier, c'est-à-dire l'impôt que nous payons chaque année pour ce service on ne peut plus nécessaire et très lié aux problèmes environnementaux des décharges ou des gaz rejetés dans l'atmosphère.

Par ailleurs l'attention que nous portons à l'élaboration de la modification du SCOT va se traduire, après les modalités statutaires, par un exposé de notre ami, Monsieur Dhorne, cadre à la Communauté de communes.

3. Actions menées par la Commune

- Le budget 2014

Après les élections, la mise en place du Conseil municipal et l'élaboration du budget municipal, nous avons relaté les décisions prises sur les taux communaux, le budget communal dans ses deux sections de fonctionnement et d'investissement, les subventions, l'endettement et les nombreuses représentations communales avec le nom des délégués.

- Les activités nombreuses et variées de l'année, nous ont conduits à établir un "point d'étape" répertoriant à la fois les réalisations et les projets en cours. Notons en particulier : le concert en hommage à Sacha Distel, le 70^{ème} anniversaire du débarquement de Provence, la nuit des étoiles filantes, le banquet du Patec et de nombreuses autre animations.

Soyez assurés que nous resteront très attentifs à l'évolution des choses.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président

Jean Mansiaux

Rappel des Tribunes publiées :

- La Communauté de communes- Première année d'exercice (mai)
- Le budget communal 2014 (juin)
- Les déchets ménagers. Mieux trier pour dépenser moins (juillet)
- Les actions de la municipalité - Point d'étape (novembre)